



Coupe de France Dames 2012

ART. 1 – Organisation

A - La Coupe de France se déroule scratch en équipe de 4.

B - Elle est organisée en 3 phases :

- ♦ Phase régionale : **les 23 et 24 Juin 2012**
- ♦ Phase interrégionale : **les 29 et 30 Septembre 2012**
- ♦ Phase finale : **les 17 et 18 Novembre 2012**
au Bowling de **Boussy**.

ART. 2 – Système de jeu

- A - Toutes les rencontres se déroulent sur 3 parties avec attribution de 1 point (1/2 en cas d'égalité) par partie et 1 point (1/2 en cas d'égalité) au total quilles de la rencontre. L'équipe vainqueur aux points est qualifiée pour le tour suivant. En cas d'égalité, autant de jeux décisifs (tie-break) que nécessaire sont joués, suivant les dispositions de l'article correspondant du règlement sportif. En cas d'égalité en finale, il est procédé à une partie supplémentaire, puis à autant de jeux décisifs que nécessaire.
- B - Les remplaçantes sont autorisées à effectuer leurs boules d'essais en même temps que les titulaires. Aucune autre boule d'entraînement ne sera autorisée en phase régionale et phase interrégionale.

ART. 3 – Les équipes

- A.- Tous les joueuses d'une équipe doivent être licenciés F.F.B.S.Q. et appartenir au même club. Peuvent être inclus dans une équipe, les licenciées d'une « Ecole de Bowling » rattachées à ce club (hors région sportives exceptionnellement pour la saison 2012).
- B.- La participation de joueuses de nationalité étrangère, licenciées F.F.B.S.Q., est limitée à une joueuse présente sur les pistes.
- C.- **De la phase régionale à la finale**, chaque équipe ne peut utiliser plus de 8 joueuses. Sont comptées dans les 8 :
- ♦ Les 4 joueuses inscrites sur le bulletin d'engagement, même si une ou plusieurs d'entre elles ne participent pas.
 - ♦ Toute joueuse ayant effectuée ne serait-ce qu'une ligne.
- D.- **Aucun joueuse ne peut faire partie de deux équipes différentes**
- E.- **Le remplacement, en cours de rencontre, est autorisé**, dans la limite de l'utilisation des 8 joueuses.

F.- Têtes de série :

Les équipes de Nationale 1 du championnat des clubs 2012 sont directement qualifiées pour la phase interrégionale, sous réserve d'envoyer leur bulletin d'engagement.

ART. 4 – Engagements

- A -** L'association fait parvenir à la Ligue Sportive Régionale le bulletin d'engagement, accompagné des droits fixés à **60 euros par équipe** (parties non incluses) par chèque à l'ordre de la Ligue Sportive Régionale. Date limite d'envoi : consultez votre Ligue.
- B -** Le capitaine de l'équipe doit remplir le bulletin d'engagement de façon complète et lisible. Il ne **comporte que 4 joueuses** : les remplaçantes éventuelles n'ont pas à être mentionnées. Attention, toute joueuse figurant sur le bulletin d'engagement dans une équipe ne peut jouer ensuite dans une autre équipe du club.
- C -** L'engagement d'une équipe comporte, pour celle-ci, l'obligation impérative de participer à toutes les rencontres pour lesquelles elle est qualifiée. Tout forfait sera passible d'une sanction financière au club égale à 5 fois le montant de l'engagement.

ART. 5 – Phase Régionale

- A -** Elle se déroule, dans chaque région sportive, en un lieu choisi par la Ligue Sportive Régionale, avec toutes les équipes inscrites de la région.
- B -** Sont rattachées sportivement :
 - Alsace - Lorraine
 - Auvergne – Limousin
 - Basse-Normandie – Haute-Normandie
 - Franche-Comté – Bourgogne
 - Languedoc – Midi-Pyrénées
- C -** Le tirage au sort des rencontres est effectué, en public et/ou en présence de l'arbitre, par la Ligue Sportive Régionale. Il est communiqué aux Clubs et au CN Bowling.
- D -** La Ligue Sportive Régionale est responsable de l'organisation de cette phase. Il nomme le ou les arbitres, établit les horaires en accord avec le centre, attribue les pistes, encaisse les frais de parties (**3,09€** maximum l'unité) auprès des capitaines d'équipes et les règle au centre d'accueil.
- E -** Si deux équipes d'un même centre doivent se rencontrer au premier tour, elles ont la possibilité de le faire dans ce centre si celui-ci est distant de plus de 150 km du lieu désigné et si les horaires le permettent.

ART. 6 – Phase Interrégionale

- A - Elle réunit les équipes qualifiées dans chaque région en fonction du nombre total d'inscrits et les équipes de N 1 du championnat des clubs engagées.
- B - Les finales interrégionales se dérouleront dans les régions suivantes :
Région 1 (Alsace, Bourgogne, Champagne Ardennes, Franche Comté, Lorraine) : Augny
Région 2 (Aquitaine, Languedoc Roussillon, Midi Pyrénées) en Midi Pyrénées
Région 3 (Basse et Haute Normandie, Bretagne, Pays de la Loire) : Honfleur
Région 4 (Auvergne, Centre, Limousin, Poitou Charentes) : Clermont Ferrand
Région 5 (Ile de France, Nord Pas de Calais, Picardie) : Saint Maximin
Région 6 (Corse, Provence Alpes Côte d'Azur, Rhône Alpes) : Bandol
- C - Chaque interrégion a au minimum une équipe qualifiée pour la phase nationale. Le reste des places est attribué en fonction des équipes engagées.
- D - La Ligue Régionale dont dépend le centre d'accueil est responsable de l'organisation.

ART. 7 – Phase Nationale

- A - Elle réunit les 8 équipes qualifiées dans les interrégions.
- B - Les boules d'entraînement sont autorisées aux éventuelles remplaçantes, uniquement à partir des 1/2 finales.
- C - Les 2 équipes éliminées à l'issue des 1/2 finales disputent un match de classement qui a lieu en même temps que la finale.
- D - En cas d'égalité pour la finale, une partie supplémentaire sera jouée. En cas de nouvelle égalité, un tie-break sera joué.

ART. 8 – Disqualification

En cas de non-respect du présent règlement, le CN Bowling peut être amené à disqualifier une équipe. Dans ce cas, l'équipe battue, au dernier tour qualificatif pour la phase suivante par l'équipe disqualifiée, prend la place de celle-ci.

ART.9

Tous les règlements généraux de la F.F.B.S.Q. sont applicables à cette épreuve.

ART.10

Le CN Bowling se réserve le droit d'apporter toute modification nécessaire au bon déroulement de la compétition.